

Qu'est-ce que la procédure MOZA??

12/08/2020



La **procédure MOZA** (move out zonder afspraak) est une **procédure de régularisation** mise en place par le gestionnaire de réseau (GRD) lorsqu'il n'y a plus de fournisseur connu pour un point de fourniture.

Le GRD applique la procédure MOZA **dans le cadre d'un déménagement problématique?**: le fournisseur de l'ancien occupant avertit le GRD qu'il n'est plus le fournisseur du point de fourniture concerné. Si le GRD n'a aucune information à propos du fournisseur qui doit «?prendre le relais?», et fournir le point de fourniture, il entame la procédure de régularisation.

Le **GRD** va tout mettre en œuvre pour **contacter le nouvel occupant (ou le propriétaire) et lui demander de régulariser la situation** en?:

- concluant un contrat d'énergie avec son ancien fournisseur,
- concluant un contrat d'énergie avec le fournisseur de son choix,
- fermant les compteurs.

Si le GRD n'arrive pas à contacter le nouvel occupant/propriétaire, ou si celui-ci ne réagit pas, **le GRD peut couper les compteurs**. Attention?! La coupure peut avoir lieu en hiver?!

Pour plus d'informations sur les déménagements, consultez notre onglet «?Déménagement?».

Publié le 12 août 2020.